



Instance de Concertation

EDF et Fédérations de Producteurs
d'énergie photovoltaïque

Rencontre du 23 mai 2014



Cette sixième session, tenue dans les locaux d'EDF le 23 mai 2014 en présence de représentants de l'APCA, de l'APESI, d'ENERPLAN, du GPPEP, d'HESPUL et du SER a été l'occasion d'effectuer un tour d'horizon de l'actualité réglementaire et opérationnelle de l'obligation d'achat photovoltaïque au premier semestre 2014.

L'abrogation de la majoration tarifaire

L'arrêté du 24 avril 2014, publié au journal officiel du 8 mai 2014, a abrogé les dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2013 portant majoration des tarifs de l'électricité produite par certaines installations photovoltaïques. Cette abrogation s'accompagne d'une mesure de transition : les installations ayant déposé une demande complète de raccordement avant le 10 mars 2014 restent éligibles au dispositif.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 avril 2014, EDF n'envoie pas aux producteurs ayant effectué leur demande de contrat après le 10 mars 2014 les formulaires permettant d'obtenir la majoration tarifaire, mais seulement l'attestation indiquant le type d'intégration, à remplir par l'installateur.

Un nouveau modèle de contrat, en cours de rédaction, sera mis en consultation prochainement, pour être opérationnel à l'été. Dès son approbation, ce modèle sera utilisé pour tous les contrats relevant de l'arrêté du 4 mars 2011.

Panneaux Scheuten

Dans une démarche de prévention, EDF a relayé par mail et sur la page « actualité » du site OA Solaire le communiqué de presse de GPPEP du 20 février 2014 faisant état des risques d'incendie des panneaux Scheuten.

Mise en place de la facturation électronique simplifiée sur le site internet EDF OA Solaire

La facturation électronique simplifiée permet un gain de temps pour les producteurs, en supprimant les étapes d'impression et d'envoi de la facture : la saisie et la validation des index sur le site internet EDF OA solaire suffisent à déclencher le paiement de la facture de production d'électricité.

Après une phase de test, la facturation électronique simplifiée a été mise en service avec succès le 12 mai 2014. Au 20 mai 2014, sur 4822 factures produites, une très large majorité (86%) était validée, les autres étant soit en attente de traitement ou de validation par le producteur (8%), soit refusées (6%). In fine le taux de factures



Instance de Concertation

EDF et Fédérations de Producteurs d'énergie photovoltaïque

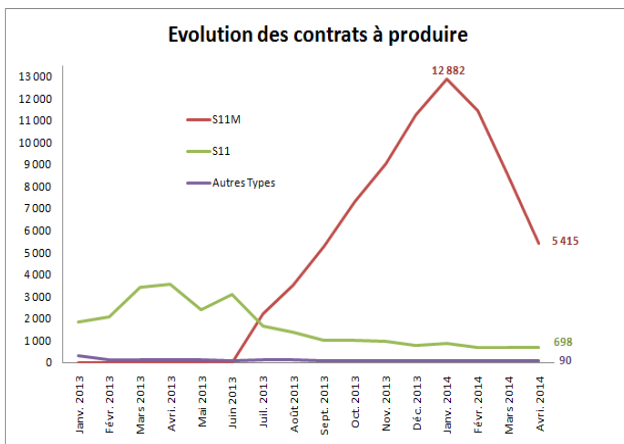
Rencontre du 23 mai 2014



validées parmi les 4822 produites durant la première semaine sera donc supérieur à celui des factures établies par les producteurs à partir du site internet et envoyées par courrier, qui est légèrement inférieur à 86%.

A ce jour le service n'est proposé qu'aux producteurs ayant un seul contrat. D'ici à la fin de l'année 2014, il sera ouvert à tous les types de contrats (hors collectivité locales).

On constate que peu de producteurs ont opté pour le paiement par virement.



Indicateurs opérationnels : **production des contrats « S11M »**

La production des contrats « S11M » (correspondant à l'arrêté tarifaire du 4 mars

2011 et aux évolutions des arrêtés du 7 janvier 2013) a débuté fin janvier 2014. Le nombre de contrats à produire, qui était alors de 12882, est depuis en diminution rapide : il va prochainement se stabiliser et atteindre son « régime de croisière ».

Procédure de changement de titulaire de contrat.

La procédure de changement de titulaire de contrat va être simplifiée à partir de septembre 2014. L'ancien titulaire et le nouveau rempliront un avenant de cession, sur la base d'un modèle mis à disposition par EDF OA. Ce document prévoira que l'ancien titulaire autorise EDF OA à émettre la facture soldante à sa place sur la base de l'index relevé à la date de cession et indiqué dans l'avenant de cession.

A terme cet avenant sera pré-rempli et disponible l'espace personnel du producteur sur le site internet EDF OA Solaire.

Une action de sensibilisation auprès de la Chambre des Notaires sera engagée pour faire recommander cette pratique, analogue à la régularisation de la taxe d'habitation.